

ASSURANCE VOYAGE

Propulsé par Xodus Services de Voyage

DEMANDES ET DÉCLARATIONS



CE QU'IL FAUT SAVOIR AVANT DE SOUSCRIRE

Comme pour n'importe quelle assurance, il vous faut répondre aux critères d'admissibilité pour obtenir une assurance voyage. Pour en savoir plus sur l'admissibilité aux polices d'assurance voyage pour les Canadiens et les visiteurs au Canada, consultez les aperçus des produits, les libellés des polices et les outils de demande de soumission en ligne.

Déclaration de santé toute simple

Les questionnaires médicaux traditionnellement longs ont été remplacés par une déclaration de santé claire et simple.

- Pour déterminer votre admissibilité et la tarification applicable, vous n'aurez qu'à déclarer l'ensemble des problèmes de santé, des maladies ou des blessures pour lesquels vous avez reçu un diagnostic ou un traitement au cours des trois dernières années, y compris toute intervention ponctuelle ou pose d'implant.
- **IMPORTANT!** Le fait de prendre des médicaments pour un problème de santé est considéré comme un traitement pour ce problème.

En cas de demande d'indemnisation, nos spécialistes examineront vos antécédents médicaux et les informations fournies dans votre déclaration de santé.

- Des agents en assurance voyage autorisés sont disponibles pour vous aider à remplir votre déclaration de santé.
- Si vous avez des doutes concernant un problème de santé, il est recommandé de consulter votre médecin avant de souscrire une assurance.
- Si vous faites une demande d'assurance en ligne, vous pouvez cliquer sur « Enregistrer votre soumission » et une copie de votre déclaration médicale vous sera envoyée par courriel afin que vous puissiez la faire réviser par votre médecin, au besoin.

Protection pour vos problèmes de santé préexistants

- Les problèmes de santé préexistants sont couverts dès le premier jour, sans clause de stabilité, si vous déclarez tous vos diagnostics, traitements et problèmes de santé des 36 derniers mois, y compris ceux nécessitant la prise de médicaments.*

Les primes sont basées sur votre état de santé

- La tarification pour les formules d'assurance voyage pour les Canadiens et les visiteurs au Canada est établie en fonction d'une cote de risque individuelle. Votre prime sera donc établie selon votre état de santé, et celui de personne d'autre.

* Veuillez consulter votre police ou parler avec un agent en assurance voyage autorisé pour obtenir de plus amples renseignements sur la couverture et l'admissibilité.

Une protection adéquate qui change tout! Non seulement vous pouvez souscrire votre assurance voyage sur une plateforme libre-service facile à utiliser, mais des agents en assurance voyage autorisés sont aussi disponibles pour vous assister au besoin. Ils sauront vous aider à remplir votre déclaration de santé, répondre à vos questions, vous expliquer vos options et vous aider à choisir la formule la mieux adaptée à votre santé et à vos projets de voyage.